

Plan of Subdivision & Zoning By-law Amendment Proposal Summary

Owner: Barrhaven Conservancy Inc.

File N°: D07-16-17-0031 & D02-02-17-0116

Applicant: Wendy Nott, WND Associates Limited

Date Submitted: December 1, 2017

Applicant Address: 970 – 90 Eglinton Ave East,
Toronto ON M4P 2Y3

Comments due date: April 25, 2018

Applicant E-mail: wnott@wndplan.com

Development Review Planner: Mélanie Gervais

Applicant Phone Number: 416-968-3511 x116

Ward: Ward 3 - Barrhaven

Ward Councillor: Jan Harder

Site Location

Part of 3285 Borrisokane Road

The site is south of the future Chapman Mills Drive extension, north of the Fraser-Clarke Drain and west of the Kennedy-Burnett Stormwater Management Facility.

Applicant's Proposal

The City of Ottawa has received applications for a Draft Plan of Subdivision and a Zoning By-law Amendment to permit a residential subdivision consisting of 125 detached dwellings and 75 rear lane townhouse dwellings.

Proposal Details

The site is currently undeveloped and consists of a 11.16-hectare portion of the property described as 3285 Borrisokane. Some of the lands further north have obtained Draft Plan of Subdivision Approval for residential, parkland and commercial uses. A future school will be located to the north-west. To the east, on the other side of the Kennedy-Burnett Stormwater Management Facility, is future High Density, Mixed-Use development as per the South Nepean Town Centre Community Design Plan. To the south is the Jock River flood plain.

The Draft Plan of Subdivision proposes approximately 200 residential units on full services consisting of 125 detached dwellings and 75 rear lane townhouse dwellings, one park block, one environmental block, one block for the future Chapman Mills Drive extension and 8 local streets.

The purpose of the Zoning By-law Amendment is to change the current zoning from Development Reserve (DR) to reflect to proposed urban development consisting of mainly residential uses. The park block is proposed to be zoned Open Space while the environmental block is proposed to be zoned Environmental Protection.

Related Planning Applications

Official Plan Amendment D01-01-17-0019

Timelines and Approval Authority

The “On Time Decision Date”, the target date upon which a decision on the Subdivision application will be rendered by the General Manager or a Manager within the Planning, Infrastructure and Economic Development Department, via delegated authority, is June 9, 2018.

The “On Time Decision Date”, the target date the Zoning By-law Amendment application will be considered by the City’s Planning Committee, is **June 12, 2018**.

Submission Requirements

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before approval is given, the person or public body is not entitled to appeal the decision of the Council of the City of Ottawa to the Ontario Municipal Board.

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before approval is given, the person or public body may not be added as a party to the hearing of an appeal before the Ontario Municipal Board unless, in the opinion of the Board, there are reasonable grounds to do so.

Request to Post This Summary

If you have received this notice because you are the owner of a building within the area of the proposed plan of subdivision and zoning by-law amendment, and the building has at least seven (7) residential units, it is requested that you post this notice in a location visible to all of the residents.

Stay Informed and Involved

1. Register for future notifications about this application and provide your comments either by faxing or mailing the notification sign-up form in this package or by e-mailing me and adding File No. D07-16-17-0031 (Subdivision) or D02-02-17-0116 (Zoning) in the subject line.
2. Access submitted plans and studies regarding this application online at **ottawa.ca/devapps**.
3. If you wish to be notified of the decision of on the proposed plan of subdivision, you must make a written request to me. My contact information is below.
4. Should you have any questions, please contact me.

Mélanie Gervais, Development Review Planner
Planning, Infrastructure and Economic Development Department
City of Ottawa
110 Laurier Avenue West, 4th Floor
Ottawa, ON K1P 1J1
Tel.: 613-580-2424, ext. 24025
Melanie.Gervais@ottawa.ca

Sommaire des propositions de plan de lotissement et de modification au Règlement de zonage

Propriétaire : Barrhaven Conservancy Inc.

N^{os} de dossier : D07-16-17-0031 et D02-02-17-0116

Requérant : Wendy Nott, WND Associates Limited

Date de soumission : 2017-12-01

Adresse du requérant : 970 - 90, ave Eglinton Est, Toronto (Ontario) M4P 2Y3 >

Date limite des commentaires : 25 avril 2018

Courriel du requérant : wnott@wndplan.com

Urbaniste responsable des projets d'aménagement : Mélanie Gervais

N^o de tél. du requérant : 416-968-3511, poste116

Quartier : 3 - Barrhaven

Conseillère du quartier : Jan Harder

Emplacement

Partie du 3285, chemin Borrisokane

L'emplacement visé est situé au sud du futur prolongement de la promenade Chapman Mills, au nord du drain Fraser-Clarke et à l'ouest de l'installation de gestion des eaux pluviales Kennedy-Burnett.

Proposition du requérant

La Ville d'Ottawa a reçu des demandes de plan de lotissement et de modification au Règlement au de zonage visant à permettre un lotissement résidentiel composé de 125 maisons isolées et de 75 maisons en rangée donnant à l'arrière sur une ruelle.

Détails de la proposition

L'emplacement est actuellement non aménagé et comprend une partie de 11,16 hectares de la propriété décrite comme étant le 3285, chemin Borrisokane. Certaines des terres situées plus au nord ont fait l'objet d'un plan de lotissement approuvé prévoyant des utilisations résidentielles, commerciales et de parc. Une future école sera située au nord-ouest. À l'est, de l'autre côté de l'installation de gestion des eaux pluviales Kennedy-Burnett, un futur aménagement polyvalent de haute densité est prévu, conformément au plan de conception communautaire du centre-ville de Nepean-Sud. Au sud se trouve la plaine inondable de la rivière Jock.

Le présent projet de plan de lotissement propose environ 200 unités résidentielles pourvues de services complets comprenant 125 maisons individuelles et 75 maisons en rangée donnant à l'arrière sur une ruelle, un îlot de parc, un îlot environnemental, un îlot pour le futur prolongement de la promenade Chapman Mills et 8 rues locales.

La demande de modification au Règlement de zonage vise à changer la désignation actuelle de Zone d'aménagement futur (DR) au zonage permettant l'aménagement du type urbain proposé composé pour l'essentiel d'utilisations résidentielles. L'îlot de parc sera désigné Espace vert (OS) et l'îlot de protection de l'environnement sera désigné Zone de protection de l'environnement (EP).

Demandes d'aménagement connexes

Modification au Plan officiel, dossier n° D01-01-17-0019

Calendrier et pouvoir d'approbation

La « date de décision en temps voulu », c'est-à-dire la date limite à laquelle la demande de plan de lotissement sera approuvée, en vertu d'une délégation de pouvoirs, par le directeur général ou un gestionnaire de la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique est fixée au 9 juin 2018.

La « date de décision en temps voulu », c'est-à-dire la date limite à laquelle la demande de modification au Règlement de zonage sera considérée par le Comité de l'urbanisme de la Ville, est fixée au 12 juin 2018.

Exigences de soumission

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa avant que le règlement proposé ne soit adopté, cette personne ou cet organisme public n'a pas le droit d'interjeter appel de la décision de la Ville d'Ottawa devant la Commission des affaires municipales de l'Ontario.

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa avant que le règlement proposé ne soit adopté, cette personne ou cet organisme public ne peut pas être joint en tant que partie à l'audition d'un appel dont est saisie la Commission des affaires municipales de l'Ontario, à moins qu'il n'existe, de l'avis de cette dernière, des motifs raisonnables de le faire.

Demande d'affichage du présent résumé

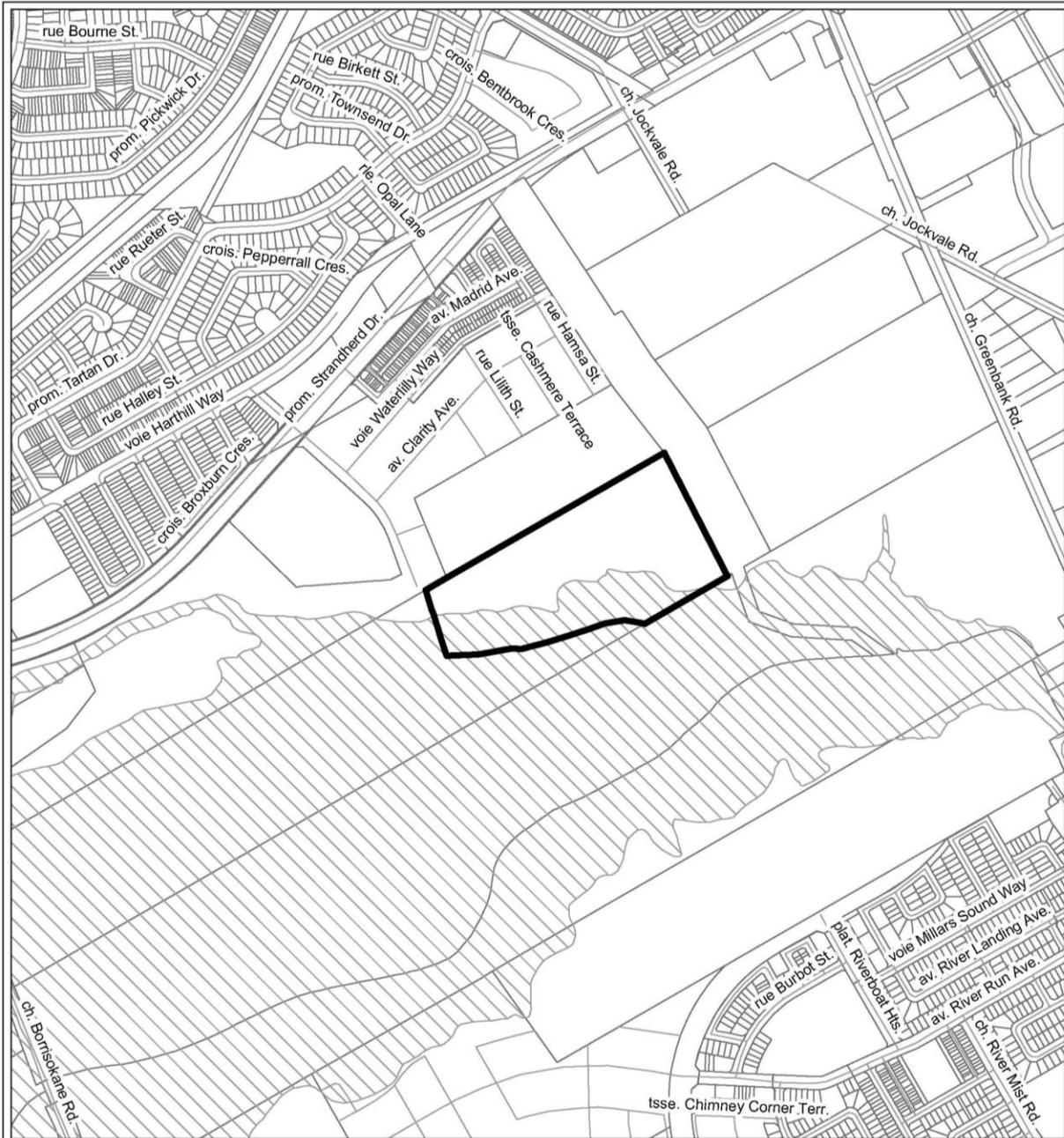
Si vous recevez cet avis parce que vous êtes propriétaire d'un immeuble situé dans la zone visée par la proposition de modification du Règlement de zonage et comptant au moins sept (7) unités d'habitation, vous êtes tenu d'afficher cet avis à la vue de tous les résidents de l'immeuble.

Restez informé et participez

1. Inscrivez-vous pour recevoir des avis futurs au sujet de cette demande et transmettre vos observations soit en envoyant le formulaire d'inscription de cette trousse par télécopie ou par la poste, soit en m'envoyant un courriel et en ajoutant les numéros de dossier D07-16-17-0031 (lotissement) et D02-02-17-0116 (zonage) dans la ligne objet.
2. Accédez en ligne aux études et aux plans présentés concernant la présente demande à **ottawa.ca/demdam**.
3. Si vous voulez être avisé de la décision du Conseil concernant la proposition de modification du Règlement de zonage, vous devez m'en faire la demande par écrit. Vous trouverez mes coordonnées ci-dessous.
4. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec moi.

Mélanie Gervais, urbaniste responsable des projets d'aménagement
Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique
Ville d'Ottawa
110, avenue Laurier Ouest, 4^e étage
Ottawa (Ontario) K1P 1J1
Tel.: 613-580-2424, poste 24025
Melanie.Gervais@ottawa.ca

Location Map / Carte de l'emplacement



		LOCATION MAP / PLAN DE LOCALISATION ZONING KEY PLAN / SCHÉMA DE ZONAGE PLAN OF SUBDIVISION / PLAN DE LOTISSEMENT	
D02-02-17-0116	18-0359-X		
D07-12-16-0031			
I:\CO\2018\Zoning_Sub\Borrisokane_3285			
<small>©Parcel data is owned by Teranet Enterprises Inc. and its suppliers All rights reserved. May not be produced without permission THIS IS NOT A PLAN OF SURVEY</small>			
<small>©Parcel data appartient à Terranet Entreprises Inc. et à ses fournisseurs. Tous droits réservés. Ne peut être reproduit sans autorisation. CECI N'EST PAS UN PLAN D'ARPENTAGE</small>			
REVISION / RÉVISION - 2018 / 03 / 22			
		Part of / partie de 3285 chemin Borrisokane Road	Existing Flood Plain (Section 58) / Plaine inondable (Article 58)